Réf. Farde e-Assemblées : 2596792

N° OJ : **199**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : Subside 2024.- Avenant n° 1.- Asbl Entreprendre Bruxelles.

Le Conseil,

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de mettre en place une aide financière visant à favoriser l'ouverture de commerces originaux, qualitatifs et générateurs de dynamisme pour les quartiers commerçants de la Ville de Bruxelles et de mandater l'asbl communale Entreprendre Bruxelles pour ce faire ;

Considérant décision du Conseil Communal du 22/04/2024 d'approuver la convention entre Entreprendre Bruxelles et la Ville de Bruxelles ;

Arrête :

Article unique : Adopter l'avenant n°1 à la convention de l'asbl Entreprendre Bruxelles 2024.

Annexes :

Avenant - Entreprenrde Bruxelles - FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention Entreprendre 2024 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)